

DEPARTEMENT DU FINISTERE COMMUNAUTE DE COMMUNES MONTS D'ARREE COMMUNAUTE	EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE Réunion ordinaire du 11 avril 2023
--	---

Membres en exercice	Qui ont pris part à la délibération	Date de la convocation	Date d'affichage
31	28 + 3 pouvoirs	04 avril 2023	05 avril 2023

N° délibération	Objet
2023-026	Subventions d'équilibre du budget principal aux budgets annexes Tourisme et Voirie – année 2023

Le onze avril 2023 à 18 heures, le conseil communautaire, convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au nombre prescrit par loi à la salle polyvalente à Brennilis sous la présidence de Jean-François DUMONTEIL, Président.

Étaient présents :

BERRIEN : Hubert LE LANN, Barbara PERRON, Brigitte COURBEZ

BOLAZEC : Coralie JEZEQUEL

BOTMEUR : Eric PRIGENT

BRASPARTS : Jean-Yves BROUSTAL, Josiane GUINVARC'H, Anne ROLLAND

BRENNILIS : Alexis MANAC'H, Marie-Noëlle JAFFRE

HUELGOAT : Marc QUEMENER, Marie-Brigitte BRETHERS, Jacques THEPAUT, Gérard TOSSER, Claude MOREL

LA FEUILLEE : Jean-François DUMONTEIL, Annie SALMAS

LOPEREC : Jean-Yves CRENN, Eric GONIDEC

LOQUEFFRET : Sylvie ALLAIN, Marcel SALAÛN

PLOUYE : Grégory LE GUILLOU, Arnaud COZIEN, Christophe DANIEL

SAINT-RIVOAL : Mickaël TOULLEC

SCRIGNAC : Georges MORVAN, Jean LE GAC, André PAUL

Pouvoirs : Philippe ROBERT-DANTEC à Josiane GUINVARC'H, Typhaine BODENEZ à Jean-François DUMONTEIL, Maryvonne LE GUILLOU à Jean-Yves CRENN

Secrétaire de séance : Anne ROLLAND

Rapporteur : Jean-François DUMONTEIL

Vu les prévisions budgétaires 2023 des budgets annexes Tourisme et Voirie, monsieur le Président explique que ces budgets annexes de nomenclature M14 ne peuvent s'autofinancer.

Les recettes perçues au titre des régies du budget annexe Tourisme et les recettes de travaux facturés aux communes pour le budget Voirie ne permettent pas d'équilibrer le budget.

Envoyé en préfecture le 13/04/2023

Reçu en préfecture le 13/04/2023

Affiché le

ID : 029-200067197-20230411-2023026-DE

Une aide financière provenant du budget principal est donc nécessaire à l'équilibre financier de ces budgets annexes.

Pour l'année 2023, les crédits nécessaires s'élèvent à 118 000 € pour le budget Tourisme et à 154 999 € pour le budget Voirie.

Ces subventions sont donc proposées pour l'année 2023.

Après en avoir délibéré à l'unanimité le conseil communautaire

- Approuve le versement de la subvention d'équilibre d'un montant de 118 000 € du budget principal vers le budget annexe pour l'année 2023 et le versement de la subvention d'équilibre d'un montant de 154 999 € pour le budget Voirie.
- Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal 2023

Pour extrait certifié conforme au registre,
Le Président,



La secrétaire,

A handwritten signature in cursive script, likely belonging to the secretary.

Certifié exécutoire par le président, compte tenu de la réception en préfecture et la publication le 13 avril 2023